



SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE  
PARLIAMENTARY PROTECTIVE SERVICE  
CANADA

# Plan sur l'accessibilité du SPP

## Rapport d'étape de 2023

31 décembre 2023



# PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ DU SPP

Mise à jour : Version 1.0

31 décembre 2023

Colline du Parlement, Canada

## Table des matières

Message du directeur .....	4
Généralités .....	5
Rapport d'étape de 2023.....	5
Conception et prestation de programmes et de SPPs .....	8
Emploi.....	8
L'environnement bâti .....	9
Communications organisationnelles .....	9
Information et technologies.....	9
Approvisionnement en biens et en SPPs.....	10
Transport .....	10
Conclusion .....	11

## Message du directeur

Je suis heureux de faire le point sur l'état d'avancement de notre [Plan sur l'accessibilité](#), qui reflète l'engagement continu du Service de protection parlementaire (SPP) à créer un environnement inclusif et exempt d'obstacles pour tous et toutes au sein de la Cité parlementaire.

Je suis fier d'annoncer qu'en date du 15 décembre 2023, nous avons réalisé des progrès considérables dans nos initiatives en matière d'accessibilité. Nous avons commencé à travailler sur près de 60 % des mesures décrites dans notre Plan sur l'accessibilité de 2022, ce qui témoigne de notre volonté de favoriser un lieu de travail accessible à tous les parlementaires, employé-e-s et visiteur-e-s.

À ce jour, 20 % des mesures que nous nous sommes engagés à prendre l'année dernière ont été menées à bien. Ces réalisations mettent en évidence notre approche proactive pour éliminer les obstacles et améliorer l'accessibilité dans l'ensemble de nos activités.

Tout en célébrant nos réalisations, nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons travailler ensemble pour continuer à examiner avec diligence chaque aspect de notre plan et à réaliser des progrès significatifs dans les mois à venir. Ce rapport d'étape réaffirme notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité dans nos initiatives en matière d'accessibilité.

Nous continuons de mettre l'accent sur la collaboration continue avec les personnes concernées et les experts, en veillant à ce que nos mesures s'appuient sur des perspectives diverses et tiennent compte des besoins en constante évolution.

Notre Plan sur l'accessibilité est un document évolutif que nous continuerons de revoir et de mettre à jour chaque année afin de refléter notre engagement en faveur d'une amélioration constante. Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de nos progrès jusqu'à présent, et je me réjouis à l'idée de poursuivre nos efforts collectifs pour faire du SPP un exemple d'accessibilité et d'inclusivité.

Sincères salutations,

**Mitch Monette**  
**Directeur, SPP de protection parlementaire**

### Généralités

La conseillère spéciale de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance ainsi que le dirigeant principal de la planification sont conjointement responsables des initiatives du SPP en matière d'accessibilité. Ils reçoivent également les demandes de renseignements et les commentaires relatifs aux obstacles ainsi qu'au présent plan sur l'accessibilité. Pour toute demande de renseignements relative à l'accessibilité, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

613-943-9001

[PPSAccessibleSPP@pps-spp.parl.gc.ca](mailto:PPSAccessibleSPP@pps-spp.parl.gc.ca)

Les messages seront acheminés à la conseillère spéciale de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance ainsi qu'au dirigeant principal de la planification pour que des mesures soient prises. Un formulaire de rétroaction est également disponible sur le site Web externe du SPP au [spp.parl.ca](http://spp.parl.ca) pour le formulaire en français ou au [pps.parl.ca](http://pps.parl.ca) pour le formulaire en anglais.

### Rapport d'étape de 2023

Un an après la publication de son Plan sur l'accessibilité, le SPP est heureux de faire le point sur les initiatives en cours. Guidés par notre engagement à favoriser un environnement exempt d'obstacles pour tous et toutes au sein de la Cité parlementaire, nous avons activement mis en place des mesures d'accessibilité, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Le leadership, dans nos efforts en matière d'accessibilité, est exercé en collaboration, puisque la conseillère spéciale de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance et le dirigeant principal de la planification supervisent la mise en œuvre du plan. Ils restent les principales personnes-ressources pour les demandes de renseignements et les commentaires concernant les obstacles, ce qui témoigne de notre engagement en faveur de la transparence et de la réactivité.

Le Comité de gestion du SPP joue un rôle déterminant dans la réalisation de progrès en matière d'accessibilité au sein de l'organisation. Le Comité est composé de membres de chacune des directions générales de l'organisation. Cet effort de collaboration garantit l'adoption d'une approche globale et inclusive dans la mise en œuvre des initiatives en matière d'accessibilité. Le Comité participe activement à la planification, à l'application et au

suivi des mesures d'accessibilité dans l'ensemble de l'organisation. Les efforts concertés visent non seulement à répondre aux exigences prévues par la loi, mais aussi à créer un environnement inclusif qui fait de l'accessibilité pour les employé-e-s, les parlementaires et les visiteur-e-s une priorité. Les réunions bimensuelles et la coordination entre les membres des directions générales favorisent une approche dynamique et réactive permettant de relever les défis et d'améliorer continuellement les pratiques en matière d'accessibilité.

Au cours de la dernière année, des progrès importants ont été accomplis pour éliminer les obstacles qui ont déjà été remarqués. Notre plan prévoit des responsables de l'accessibilité pour chaque secteur et nous sommes heureux d'annoncer que des progrès ont été réalisés dans les mesures énoncées pour éliminer ces obstacles. Ces efforts ne sont pas figés, mais continuellement intégrés dans les plans stratégiques et sectoriels du SPP, ce qui permet de garantir l'adoption d'une approche dynamique et réactive.

Notre engagement à faire le point régulièrement reste ferme, et nous avons l'intention de présenter un rapport d'étape détaillé tous les trois ans. Dans le cadre de cet engagement, nous encourageons les intervenants avec lesquels nous travaillons à nous faire régulièrement part de leurs commentaires afin de nous assurer que nos initiatives en matière d'accessibilité évoluent en même temps que les besoins de notre SPP.

Sur le plan numérique, nous continuons d'accorder la priorité à l'accessibilité sur notre site Web public de façon à ce qu'il reste compatible avec les technologies d'aide et fonctionne de manière optimale avec les versions les plus récentes des navigateurs les plus courants. Les technologies sur lesquelles s'appuie notre site Web, notamment les technologies HTML et WAAP 2.0 AA, témoignent de notre volonté de respecter et de dépasser les normes d'accessibilité.

Ce rapport d'étape montre les progrès réalisés par le SPP dans chacun des secteurs d'intervention privilégiés. Les progrès ont été divisés en quatre catégories :

- *Achévé* : Les mesures qui ont été achevées au cours de l'année 2023.
- *En cours* : Les mesures qui ont commencé à être mises en œuvre, mais qui ne sont pas encore achevées.
- *Phase ultérieure* : Les mesures qui seront lancées lors d'une phase ultérieure, souvent en raison d'interdépendances.
- *Réassigné* : Les mesures qui ont été réassignées à un autre responsable.

Le SPP est fier des progrès accomplis au cours de la dernière année et reste déterminé à favoriser un environnement inclusif et accessible pour tous et toutes.

## Rapport d'étape du Plan sur l'accessibilité du Service de protection parlementaire de 2023

---

Le présent plan est publié sur notre site Web en français ([spp.parl.ca](http://spp.parl.ca)) et en anglais ([pps.parl.ca](http://pps.parl.ca)). Les utilisateurs peuvent demander un autre format à l'aide du formulaire de rétroaction en ligne.

## Conception et prestation de programmes et de services

Achevé	En cours	Phase ultérieure	Réassigné
1	1	-	1

- La conception et l'élaboration d'une perspective en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance (EDIA) font actuellement l'objet d'un projet pilote dans 10 secteurs d'intervention privilégiés du SPP. Une fois achevée, cette perspective sera déployée dans toutes les directions générales et servira d'outil pour l'élaboration de politiques, la conception de programmes et l'efficacité opérationnelle dans son ensemble.
- La Direction de la politique corporative a terminé les séances de formation sur l'EDIA et d'autres séances sont prévues en 2024.

En juillet 2023, nous avons eu le plaisir d'offrir la première séance de formation sur la langue des signes au Service. Cette formation s'est concentrée sur l'utilisation de la langue des signes américaine (ASL) et de la langue des signes québécoise (QSL) et a fourni des connaissances de base sur la façon d'offrir un service à la clientèle plus inclusif aux visiteurs malentendants.

La séance de formation a été un succès et les participant-e-s se sont pleinement investi-e-s, interagissant les un-e-s avec les autres et avec les animateur-e-s de la formation.

*« C'était une expérience formidable qui m'a donné une leçon d'humilité. J'espère que plusieurs de mes collègues pourront participer à ce genre d'exercice. »*  
– Agent de protection participant

## Emploi

Achevé	En cours	Phase ultérieure	Réassigné
-	8	5	-

- Plusieurs processus, politiques et procédures en matière de ressources humaines font actuellement l'objet d'un examen dans une perspective d'accessibilité.
- Des campagnes de sensibilisation à l'accessibilité ont été menées auprès de plusieurs professionnel-le-s des ressources humaines et se poursuivront.
- Des efforts sont actuellement déployés pour mieux faire connaître les mesures d'adaptation et les pratiques d'embauche.
- Le SPP a élargi ses partenariats avec des organismes externes comme EARN.

- La politique de recrutement et les outils pour les entrevues font actuellement l'objet d'un projet pilote sur la perspective en matière d'EDIA.

### L'environnement bâti

Achevé	En cours	Phase ultérieure	Réassigné
2	3	2	2

- Toutes les nouvelles installations du SPP, comme le nouveau centre de formation, seront accessibles, exemptes d'obstacles et conformes aux codes du bâtiment locaux et aux principes d'accessibilité universelle ++.
- Nous continuons à appuyer les efforts d'accessibilité des partenaires du Parlement au sein de la Cité parlementaire.
- La formation des agent-e-s de secours en cas d'incendie a été mise à jour afin d'y ajouter les procédures pour les personnes en situation de handicap.

### Communications organisationnelles

Achevé	En cours	Phase ultérieure	Réassigné
2	5	2	-

- Le Plan sur l'accessibilité et les coordonnées des personnes-ressources ont été publiés sur notre site Web externe.
- Nous poursuivons nos recherches sur les normes et les meilleures pratiques en matière de formation et d'accessibilité.
- La planification de campagnes de sensibilisation à l'accessibilité a été amorcée.

### Information et technologies

Achevé	En cours	Phase ultérieure	Réassigné
-	2	5	-

- Les premières activités de planification relatives aux normes et aux processus liés à l'accessibilité ont été entreprises, mais la plupart des mesures seront lancées au cours des deux prochaines années. Le calendrier suivra.

## Approvisionnement en biens et en SPPs

Achevé	En cours	Phase ultérieure	Réassigné
5	2	-	-

- De nouvelles lignes directrices en matière d'approvisionnement ont été élaborées afin d'ajouter la possibilité de transmettre des propositions dans différents formats et de prendre en compte les besoins en matière d'accessibilité.
- Les documents d'approvisionnement normalisés du SPP comprennent désormais des critères visant à garantir que les exigences en matière d'accessibilité sont prises en considération lors de l'acquisition de biens et de services.

## Transport

Achevé	En cours	Phase ultérieure	Réassigné
-	1	1	2

- Nous avons entrepris un examen pour déterminer la meilleure façon d'accueillir les personnes en situation de handicap dans nos véhicules opérationnels.

## Conclusion

En conclusion, le SPP reste fermement déterminé à promouvoir activement la création d'un environnement exempt d'obstacles pour l'ensemble des parlementaires, employé-e-s et visiteur-e-s de la Cité parlementaire.

Alors que nous progressons dans la mise en œuvre de nos initiatives en matière d'accessibilité, notre engagement à concevoir des espaces, à élaborer des programmes et à offrir des services inclusifs reste une priorité absolue pour le SPP. Cet engagement fait non seulement partie intégrante de notre Plan sur l'accessibilité, mais il est également harmonieusement intégré dans notre plan stratégique plus vaste, ce qui fait ressortir à quel point l'inclusivité est intimement liée aux objectifs globaux de notre organisation.

Reconnaissant que les progrès soient dynamiques, nous avons conçu notre Plan sur l'accessibilité comme un document évolutif. Nous nous engageons à le réexaminer et à le mettre à jour chaque année. Ce processus itératif est mené en étroite collaboration avec les personnes concernées, afin de nous assurer que nos initiatives en matière d'accessibilité évoluent et s'adaptent aux besoins changeants de notre communauté diversifiée, ce qui reflète notre engagement en faveur de l'amélioration continue et de l'inclusivité.

## Annexe A : Consultation et mobilisation

Le SPP n'a pas été en mesure de documenter le nombre d'employés en situation de handicap à cause des anciens systèmes. La consultation et la mobilisation des employés en situation de handicap se sont faites de façon ponctuelle.

En 2024, le SPP lancera un nouveau système de gestion des ressources humaines qui, pour la première fois, permettra aux employés de participer à un processus d'auto-identification. Il s'agit d'une étape cruciale pour mieux comprendre les besoins particuliers des personnes en situation de handicap au sein de notre SPP, et pour mieux y répondre. Cette initiative nous permettra non seulement d'identifier les personnes qui ont besoin de mesures d'adaptation particulières, mais nous guidera également dans l'adaptation de nos initiatives visant à éliminer systématiquement les obstacles sur le lieu de travail.

D'autres consultations avec d'éminents spécialistes sont prévues au cours de l'année à venir afin de nous assurer que nous offrons le SPP à la clientèle le plus inclusif possible.

Conformément au Plan sur l'accessibilité de 2022, le SPP a lancé son adresse électronique pour les questions d'accessibilité en janvier 2023. En 2023, nous avons reçu une demande, qui a été traitée dans les 48 heures.